

Églises réformées Berne – Jura - Soleure

Arrondissement du Jura

Procès-verbal du Synode d'arrondissement

Samedi 14 juin 2025 à 08.30 h.
Paroisse réformée de Porrentruy,

Président :	M. Raphaël Schär, Evilard
Vice-président.e du jour :	---
Secrétaire :	Mme Jessica Beuchat, Saignelégier
Scrutateur.trice :	M. Marc Balz, Bienne, M. Max Brechbühler, Bienne

Ordre du jour :

Synode d'arrondissement

1. Ouverture du Synode
 - Chant et prière
 2. Nomination des scrutatrices - scrutateurs
 3. Procès-verbal du Synode d'arrondissement du 9 novembre 2024
 4. Rapport arrondissement 2024
 - Discussion et acceptation
 5. Comptes CSJ 2024
 - Présentation des comptes avec le rapport des vérificateurs des comptes
 - Rapport de la commission des Finances
 - Discussion et acceptation
 6. Cible Terre Nouvelle 2026
 - Discussion et acceptation
 7. Notre conseiller synodal a la parole
 8. La Fraction jurassienne au Synode Refbejuso a la parole
 9. Décision Réformés
 - a) Informations
 - b) Discussion
 - c) Résolutions - décision
 10. Journée de réflexion
 - a) Prise de connaissance du rapport de synthèse
 - b) Mandat du groupe de travail d'ici au prochain Synode d'arrondissement du 8 novembre 2025
 - Objectifs et cahier des charges
 - Composition du groupe de travail
 - Echancier
 11. Interventions parlementaires
 12. Communications
-

1. Ouverture du Synode

➤ Chant et prière

M. Raphaël Schär ouvre le Synode à 8h38.

Il salue les invité·e·s officiel·le·s de la journée et remercie les délégué·e·s d'avoir consacré leur temps à cette rencontre essentielle pour notre arrondissement, au regard des décisions qui y seront prises. Il adresse à l'assemblée ses vœux pour des échanges riches et constructifs, dans le respect de chacune et de chacun.

Il donne la parole à M. Matthieu Mérillat pour la prière.

Nous enchaînons directement avec le chant « *Animés par Dieu. Engagés pour les humains* », accompagné au piano par Mme Marie-Luise Hoyer.

Avant d'entrer dans le vif du sujet et des autres salutations et prises de parole, M. Raphaël Schär rappelle le déroulement de la journée.

Dans le Journal du Jura de vendredi dernier, il y avait une magnifique interview de M. Carmelo Catalfamo avec cette phrase qui l'a illuminé pour cette journée :

« Je voulais conserver l'usage de ma raison critique dans ma démarche de foi »

Pour nous tous aussi aujourd'hui, nous devons garder cet esprit critique, indépendamment de notre spiritualité. Elle ne doit pas nous freiner, elle doit au contraire, nous aider dans notre travail de réflexion et de décisions.

Conformément aux statuts, un·e vice-président·e est nécessaire. Toutefois, aucune personne n'est actuellement disponible pour assumer cette fonction.

Il propose d'assurer seul cette fonction, tout en précisant qu'en cas de difficulté, d'autres personnes pourraient le remplacer. Si une intervention devait être

faite en tant que délégué, il l'annoncerait clairement.

Il rappelle également que les décisions prises aujourd'hui peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de 10 jours auprès du Conseil synodal, conformément à l'art. 56 du règlement.

Le président rappelle que les débats sont enregistrés et qu'ils seront détruits une fois les PV établis.

M. Raphaël Schär salue plus précisément :

M. Xavier Brunner, conseiller municipal de la Ville de Porrentruy

M. Jacques Charpié, vice-président du conseil de paroisse de Porrentruy

M. Philippe Kneubühler, Conseiller synodal

M. Olivier Charpié, membre du Conseil de l'Église

M. Silvano Keller, président du CSJ

M. Reto Gmünder, pasteur régional

M. Jérémie Cortat, administrateur du Conseil de l'Église du Jura

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au Synode :

Mme La Préfète, Stéphanie Niederhauser
Mme Evi Allemann, Présidente du Conseil-Exécutif du canton de Berne

M. David Leutwyler, délégué aux affaires ecclésiastiques. M. Raphaël Schär précise qu'il sera présent lors du prochain Synode au printemps 2026 afin de donner des explications sur son travail.

M. Claude Gerber et Mme Rita Maillard de la Bourgeoisie de Porrentruy

M. Pascal Flotron, président de l'Association du Centre de Sornetan en liquidation

M. Jean-Philippe Marti, président du CSP

M. Jean-Pierre Babey, Abbé

Des délégué·e·s ont fait part de leurs excuses. Cette information est nécessaire afin que l'administration dispose d'un relevé exact des présences et des absences :

Mesdames :

Lucette Grossenbacher, paroisse de Bienne
 Evelyne Hiltbrand, paroisse de Tramelan
 Maëlle Bader, paroisse de Courtelary
 Marianne Chappuis, paroisse de La Neuveville
 Caroline Witschi, paroisse de Tramelan
 Liliane Gujer, pasteure à Grandval
 Laura Blasutto, CREDOC
 Sandra Moy, paroisse de Haute-Birse
 Ellen Pagnamenta, paroisse de Bienne
 Jeanne-Lyse Ryf, paroisse de Moutier
 Damara Röthlisberger, paroisse de Diesse
 Valérie Gafa, pasteure à Rondchâtel
 Nadine Marschner, pasteure Renan et la Ferrière
 Sarah Vollert, paroisse de Berne
 Christiane Rufer, paroisse de La Neuveville
 Ellen Pagnamenta, pasteure à Bienne

Messieurs :

Philippe Maire, pasteur retraité
 Paul-André Visinand, pasteur retraité
 Stéphane Rouèche, paroisse de Diesse
 Matthias Siegfried, resp. Traduction Refbejuso
 Quentin Jeanneret, paroisse de Moutier
 Macaire Gallopin, paroisse de Saint-Imier
 Mario Gfeller, Fraction jurassienne
 Gilles Bourquin, membre CSJ
 Patrick Schlüter, pasteur Corgémont-Cortébert

M. Raphaël Schär donne la parole à M. Jacques Charpié pour quelques mots d'accueil.

M. Jacques Charpié

Au nom de la paroisse et du conseil de la paroisse de Porrentruy, j'ai le plaisir, la grande joie et une profonde reconnaissance de vous accueillir aujourd'hui dans notre paroisse à l'occasion de ce Synode d'arrondissement en cette belle ville de Porrentruy.

Nous sommes très honorés de vous recevoir dans ces lieux que nous avons préparé avec soins pour que vous puissiez vivre ce temps de réflexion, de prière, de

discernement dans les meilleures conditions possibles. Ce Synode est un moment important dans la vie de notre Église, un temps d'écoute mutuelle, de dialogue fraternel et d'engagement commun au service de l'Évangile. Que l'Esprit vous guide dans vos échanges et vous inspire des décisions porteuses de vie et d'espérance. Au nom de l'équipe paroissiale et de toute la communauté locale, je vous souhaite la bienvenue et un excellent temps de travail et de communion.

M. Raphaël Schär remercie M. Jacques Charpié pour ses propos des plus chaleureux. Il invite M. Xavier Brunner, représentant de la Ville de Porrentruy, à s'exprimer.

M. Xavier Brunner

C'est avec un grand plaisir et au nom de la municipalité Porrentruy, qu'il nous souhaite à la bienvenue.

Sa double casquette de conseiller municipal et membre, à titre plus personnel, de la paroisse, lui permet d'apprécier au quotidien la richesse de la collaboration entre les autorités municipales et l'Église réformée.

La ville de Porrentruy allie le charme de son patrimoine historique à une vitalité bien actuelle.

À tous, il adresse une invitation chaleureuse à redécouvrir Porrentruy à travers ce qu'elle est aujourd'hui. Ce jour même, la ville accueille un de ses événements les plus populaires, la foire de Porrentruy, tradition bien ancrée qui attire chaque année de nombreux visiteurs de toute la région et illustre parfaitement l'esprit de convivialité et de rencontre qui caractérise sa population.

Au-delà de ses traditions, nous regardons aussi vers l'avenir. Plusieurs projets récents témoignent de la volonté de créer une ville pour toutes les générations. Il pense notamment à la nouvelle place Urbaine *Les Bennelats*. Un espace conçu pour favoriser les échanges entre les jeunes, familles et aînés dans un cadre à la fois ludique, accessible et verdoyant. Autre nouveauté, l'ouverture récente d'un

parc d'acrobranche sur les hauteurs de la ville. Il s'agit d'un parcours d'aventures en forêt aménagé pour petits et grands qui invite à l'exploration, à la détente et pourquoi pas à une activité de groupe après les travaux du Synode, pour autant que vous n'ayez pas trop le vertige.

Dans cette dynamique d'ouverture et de renouveau, il lui tient à cœur de souligner l'excellente collaboration entre l'Église réformée et la municipalité. Tout d'abord d'un point de vue social. La paroisse remplit un rôle essentiel en assurant un accompagnement humain de qualité au bénéfice des personnes en situation de fragilité.

Sur le point économique, la paroisse est un acteur important qui investit dans la rénovation de son patrimoine immobilier créant ainsi des retombées positives pour les entreprises et artisans locaux.

Et sur le plan culturel et spirituel, elle reste un acteur indispensable pour la vie religieuse de notre région.

Il nous souhaite une excellente journée à Porrentruy, placée sous le signe du dialogue, de la réflexion et de l'espérance des travaux riches et des délibérations fructueuses.

M. Raphaël Schär le remercie pour ses mots de bienvenue et entre dans le vif du sujet.

Tous les membres ont reçu la convocation nécessaire au débat. Le Synode peut donc siéger valablement.

2. Nomination des scrutatrices-scrutateurs

Les scrutateurs nommés sont :

- M. Marc Balz
- M. Max Brechbühl

Les délégué-e-s doivent voter en levant leur billet bleu.

- **76 envois ont été effectués**
- **45 délégué-e-s participent à ce Synode**
- **Le quorum de 39 est atteint**
- **La majorité absolue est de 24 voix.**

Vote concernant l'ordre du jour

À la question : *acceptez-vous l'ordre du jour du Synode d'arrondissement du 14 juin 2025 ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

3. Procès-verbal du Synode d'arrondissement du 9 novembre 2024

M. Raphaël Schär signale l'absence d'une annexe au procès-verbal : le laudatio de remerciements de M. Pierre Amman pour M. Pierre-André Lautenschlager, concernant ses années de présidence, jugé trop résumé dans le PV. Cette annexe sera intégrée dans la version officielle du procès-verbal signé.

L'assemblée n'a pas d'autre remarques.

Vote

À la question : *acceptez-vous le Procès-Verbal du Synode d'arrondissement du 9 novembre 2024 ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

M. Raphaël Schär remercie son auteure et les personnes qui l'ont relu.

pas encore fait. M. Marc Seiler est satisfait de la réponse.

4. Rapport arrondissement 2024

➤ Discussion et acceptation

M. Raphaël Schär donne la parole à **M. Silvano Keller** qui est à disposition pour répondre aux questions.

M. Raphaël Schär propose de parcourir le rapport, thème par thème. Mais avant, il demande aux délégué·e·s s'il y a des remarques d'ordre général.

Mme Sarah Nicolet remercie pour la présentation écrite. Elle suggère toutefois qu'une brève présentation orale soit faite lors d'un prochain Synode, afin de faciliter la remise en contexte.

M. Raphaël Schär informe qu'une présentation orale est prévue lors des prochains Synodes. Le format n'est pas encore défini. Mme Sarah Nicolet se déclare satisfaite de la réponse.

Le rapport est parcouru pages par pages.

Présidence (pages 8-9)

Pas de remarques

Œcuménisme – TN – Migration

(pages 10-13)

La prochaine édition du Festival BREF aura lieu en Valais.

AOPH (pages 15-16)

Pas de remarques

Communauté des sourds (page 16)

Pas de remarques

Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées (page 17)

M. Marc Seiler constate le manque d'activités depuis plusieurs années. Est-ce que la Fraternité existe encore ?

Mme Tatiana Vuilleumier répond qu'elle existe encore. Cependant, M. Jean-Marc Schmid a été malade et il pense la dissoudre. Mais pour l'instant, ça ne s'est

Jeunesse (pages 18-19)

Pas de remarques

CREDOC et COMCAT (pages 20-21)

Pas de remarques

Paroisse et formation (pages 22-23)

Pas de remarques

Théologie - Église en Route (pages 24-25)

Pas de remarques

Ministérielle (page 25)

Pas de remarques

Services centraux avec les médias entre autres (pages 26-27)

Pas de remarques

Archives et Mémoires d'ici (page 28)

M. Silvano Keller indique que le nouveau bâtiment de St-Imier sera terminé cette année et ne figure donc pas dans le rapport 2024.

Camp Inter'Est (page 30)

M. Silvano Keller précise que le camp 2024 était le dernier. Mme Adeline Wehrli a démissionné. Il n'y a pas assez d'inscrits pour former un groupe en 2025. L'association sera dissoute au mois de novembre. Selon les statuts, le solde des collectes sera reversé à connexion3d avec la volonté de continuer l'activité dans la région. Ce fonds profitera à des activités d'entraide dans l'arrondissement.

M. Raphaël Schär a une question pour Mme Marie-Luise Hoyer concernant la Fondation suisse alémanique. Est-elle en relation avec le canton du Jura par rapport à la couverture ? Mme Marie-Luise Hoyer répond que pas encore. Il faut d'abord installer le nouveau pasteur. Cependant, les ponts ne sont pas coupés. Des synergies sont possibles.

M. Raphaël Schär ouvre le débat. Il n'y a pas d'autres questions. On passe au vote.

Vote

À la question : *acceptez-vous le rapport de l'arrondissement 2024 ?*

Résultats :**Acceptation : unanimité**

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

M. Raphaël Schär remercie ses auteur.e.s, ainsi que les ministres qui travaillent au sein du CSJ dans les différents départements.

5. Comptes CSJ 2024

- *Présentation des comptes avec le rapport des vérificateurs des comptes*
 - *Rapport de la commission des Finances*
 - *Discussion et acceptation*
-

Pour commencer, M. Raphaël Schär donne la parole à M. Silvano Keller pour la présentation des comptes 2024 du CSJ.

M. Silvano Keller prend volontiers la parole, tandis que Mme Tatiana Vuilleumier répond aux questions plus spécifiques.

L'année 2024 boucle avec un bénéfice de Fr. 107'000.25.

Il est important de préciser que les Fr. 100'000.00 ne représentent pas un nouveau revenu : il s'agit de fonds déjà existants, « ressortis » d'un compte datant de 2016.

En effet, en 2016, ce montant a été inscrit via le compte pertes et profits, mais les actions correspondantes existent toujours. Actuellement, avec de nombreuses activités autour du journal *Réformés*, nous avons constaté que le CSJ, par ses présidents successifs, détient pour Fr. 100'000 d'actions, comme cela est mentionné dans le registre du commerce. M. Silvano Keller a vérifié auprès des comptes du journal *Réformés* et confirmé que ce capital-actions

appartient toujours à notre Église et n'a pas été dépensé. En cas de dissolution de la Sàrl, ces fonds seraient restitués aux différents actionnaires.

Ainsi, l'introduction des Fr. 100'000.00 au bilan 2024 ne crée pas de valeur nouvelle : il s'agit simplement de refléter correctement un actif que nous possédons déjà en tant qu'actionnaires de la Sàrl du journal *Réformés*. Ces fonds sont donc légitimement inclus dans le bilan pour assurer une présentation fidèle de notre situation financière.

M. Raphaël Schär donne la parole au président de la commission des Finances, M. Nicolas Marti.

M. Nicolas Marti

La vérification des comptes a eu lieu le 9 avril en présence de l'administratrice des finances du CSJ, Mme Tatiana Vuilleumier, des deux vérificateurs M. Jacques et M. Vincent Tanner ainsi que de votre serviteur comme représentant de la commission des Finances. Je peux témoigner de la rigueur des deux vérificateurs ainsi que de la bonne tenue de la comptabilité. Les réviseurs ont trouvé deux-trois erreurs mineures et formulé quelques propositions pour la présentation. Comme mentionné l'année passée, j'avais à la base quelques appréhensions par rapport à ce système de vérification des comptes. Mais je suis désormais convaincu par le travail rigoureux des vérificateurs. Il faut néanmoins rappeler que Crésus est plus simple que le MCH2, obligatoire dans les paroisses du canton de Berne.

Les membres de la commission des Finances se sont retrouvés le lundi 12 mai 2025 à Tavannes pour la première fois avec leur nouveau membre M. Max Brechbühler. Ils ont pu faire les constatations suivantes :

- Comme vous avez pu le lire et l'entendre, les comptes 2024 présentent un excédent de revenus de Fr. 107'000.25 alors que le budget prévoyait un total de charges et de revenus identique de Fr. 1'216'900.00.

- L'excédent de revenus de Fr. 107'000.25 est certes important, mais avant tout artificiel. Si nous enlevons les Fr. 100'000.00 extraordinaires, nous arrivons à un excédent de revenus d'à peine Fr. 7'000.25.
- Les recommandations des vérificateurs des comptes de l'année passée ont été prises en considération. De nouveaux comptes ont été créés à des fins de transparence.

Pour la première fois, le déficit structurel a toutefois pu être stoppé. Il s'agira désormais de confirmer les années qui viennent.

La commission des Finances préavise donc favorablement les comptes 2024 tels qu'ils vous sont présentés aujourd'hui.

M. Raphaël Schär ouvre le débat. Il n'y a pas de questions dans la salle.

Au niveau du CSJ, M. Silvano Keller prend la parole.

Il remercie le Synode pour leur confiance et remercie Mme Tatiana Vuilleumier pour son travail et souligne la bonne collaboration avec la commission des Finances. Nous poursuivrons dans cette voie afin d'améliorer encore les prochains budgets, de manière à répondre à l'objectif fixé par les représentants des paroisses. Ainsi, la réduction des frais est désormais atteinte.

M. Raphaël Schär rajoute que l'on peut constater que la commission des Finances est un outil très important.

Vote

À la question: *acceptez-vous les comptes 2024 de l'arrondissement ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

M. Raphaël Schär remercie vivement Mme Tatiana Vuilleumier pour la tenue des comptes et la commission des Finances pour son commentaire éclairé.

6. Cible Terre Nouvelle 2026

- *Discussion et acceptation*
-

M. Raphaël Schär donne la parole à **M. Daniel Chèvre**.

Chaque année, nous revenons avec la Cible et posons-nous la question: pourquoi avons-nous une cible ? À quoi sert-elle ? À qui ça profite et comment ça fonctionne ?

Pourquoi ?

Tout simplement parce que cela est prévu dans notre règlement au sein de Refbejuso. C'est une pratique courante dans toutes les Églises, elle nous connecte au monde et profite réellement à des personnes dans le besoin.

Comment ça fonctionne ?

Nous connaissons 2 œuvres qui sont l'EPER et DM et tout ce qui se fait dans la région à travers des cultes, des soupes et des actions diverses comme la semaine de jeûne. Le groupe du Jura bernois a d'ailleurs récolté Fr. 2'925.00— de dons.

M. Daniel Chèvre projette la courbe des dons versés en faveur de La Cible au fur et à mesure des années. On peut constater une légère baisse. Cette année, nous avons pu récolter Fr. 516'804.10 de dons.

Pour 2026, on projette une diminution de paroissiens et donc d'impôts.

Refbejuso recommande d'allouer 5% de l'impôt brut que les paroisses reçoivent à la Cible. Ce qui donnerait une cible à 1.8 mio pour notre arrondissement.

Cependant, si on compte Fr. 3.50 de dons par paroissien, ça donnerait une Cible à Fr. 83'000.00. L'écart est énorme.

La commission Terre Nouvelle vous recommande de maintenir la Cible à Fr. 700'000.00 comme d'habitude.

Notre cible tient sur 2 pieds. 1.4% des impôts que les paroisses touchent et le reste par le nombre de paroissiens. La proposition de la commission Terre Nouvelle est que les 1.4% pourraient être la contribution de base des paroisses et l'autre revenu, serait les différentes actions que les paroisses pourraient mener pour récolter des dons. C'est l'effort qu'on va faire collectivement ensemble en termes d'actions. Et à ce sujet, il ne faut pas hésiter à solliciter l'animateur Terre Nouvelle qui est disponible pour soutenir les paroisses dans ces actions-là.

Une des actions qui sera menée cet automne sera de réafficher dans les temples, dans les centres, les salles de paroisses, des affiches et des flyers de Terre Nouvelle.

M. Raphaël Schär remercie M. Daniel Chèvre et ouvre le débat.

M. Reto Gmünder : En regardant les chiffres de paroissiens, sur quelle base sont-ils fondés, sachant qu'avec les chiffres dans le canton de Berne, pour l'attribution des nouveaux postes pastoraux, il y a une différence conséquente.

Mme Tatiana Vuilleumier répond qu'ils sont demandés à chaque secrétariat de paroisse en fin d'année, les paroissiens dès 18 ans.

M. Reto Gmünder indique que pour l'attribution des postes pastoraux, les chiffres sont entre 10 et 15 % de plus.

Mme Tatiana Vuilleumier indique que le recensement se faisait tous les 5 ans. Nous avons donc les mêmes chiffres pendant 5 ans. C'est pourquoi maintenant, chaque année on demande aux paroisses.

M. Raphaël Schär demande à M. Reto Gmünder si les chiffres pour la répartition proviennent du canton de Berne.

M. Reto Gmünder répond par l'affirmative et qu'ils proviennent des autorités fiscales.

M. Raphaël Schär demande à Mme Tatiana Vuilleumier de prendre contact avec Berne pour qu'on puisse avoir le même chiffre et se baser là-dessus.

Mme Christine Brechbühler précise que pour la paroisse de Corgémont, on reçoit les informations concernant les impôts, mais cela ne correspond pas forcément au montant réellement perçu.

M. Daniel Chèvre rappelle que la Cible représente un objectif : plus on s'en rapproche, plus cela a de la valeur. Mais notre travail ne se limite pas aux chiffres : il est destiné avant tout aux personnes qui se trouvent au bout de la chaîne.

Les délégué-e-s n'ont pas d'autres remarques.

M. Daniel Chèvre remercie les paroisses pour leur soutien et pour toutes les actions qu'elles mènent durant l'année.

M. Raphaël Schär le remercie pour son engagement sans limite, clôt les débats et passe au vote.

Vote

À la question : *acceptez-vous le montant de La Cible 2026 ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

7. Notre Conseiller synodal a la parole

M. Raphaël Schär donne la parole à notre conseiller synodal pour son intervention.

M. Philippe Kneubühler : Les temps sont un peu compliqués actuellement pour la société, le monde et les Églises. Nous allons nous concentrer sur deux aspects essentiels pour notre vie d'Église.

Les finances

Actuellement, la situation financière des Églises reformées BEJUSO est très bonne. Nous faisons des réserves pour les temps à venir qui s'annoncent plus compliqués. Pour l'instant, nous avons plus de 2 mio d'excédent de revenus en 2024. D'un côté, c'est réjouissant, ça permet de mettre en place des stratégies. Mais d'un autre côté, si on regarde la cause de cet excédent de revenus, c'est une mauvaise nouvelles car cela signifie que beaucoup de postes pastoraux sont vacants sur notre territoire et que nous faisons face à une pénurie. Il y a environ 18 paroisses qui n'ont pas de pasteur. Cela change continuellement avec des départs et des arrivées, mais en gros c'est ce chiffre et c'est relativement beaucoup. Dans certaines paroisses, il n'y a pas de pasteur depuis plusieurs années.

La situation à venir se péjorera considérablement encore. Sur la Suisse alémanique, on parle de 300 postes pastoraux à repourvoir ces 5 prochaines années.

Dans les facultés de théologie, nous avons, si tout va bien, une douzaine de nouveaux étudiant.e.s par année. Si on fait le compte, ça pose véritablement un problème.

Cela l'amène au 2^e point à discuter : Les mesures à entreprendre.

Face à cette situation, le conseil synodal ne reste pas les bras croisés et a informé le Synode de sa stratégie par rapport à la l'organisation pastorale à venir dans notre Église. Pour nous, cette desserte devra s'ouvrir beaucoup plus et sortir d'une tradition où le pasteur est la personne centrale de la vie paroissiale.

Cela signifie que les paroisses, surtout les petites, devront regarder ensemble pour constituer des teams de pastoration. Cela

signifie aussi qu'il faudra former des gens, qu'il faudra sans doute introduire de nouvelles professions d'Église et réfléchir à mettre en place une couverture pastorale, pas forcément par un pasteur mais par le biais de toute la palette de métiers que nous disposons en Église.

Selon le point de vue du conseil synodal, cette pénurie va s'installer, donc il faut prévoir d'autres pistes que simplement rameuter le plus de personnes possibles pour devenir pasteur. Il y a dans notre Église de la place pour beaucoup plus de profil et de charisme que celui des pasteurs.

Le Conseil synodal soutient cette manière de voir mais a une courte majorité seulement. Il y a des résistances. Nous sommes en route, pour le moment rien n'est encore décidé.

Pour se situer dans le contexte général de la Suisse, nous avons la Romandie qui se mutualise autour de la CER, nous avons Refbejuso qui forme une entité puis le reste de la Suisse, c'est le Concordat. C'est-à-dire, les Églises alémaniques qui ne sont pas dans le canton de Berne. Et là, la stratégie est toute autre :

L'idée est de passer le temps de pénurie. Ce n'est pas grave, ça va changer, ça va se rééquilibrer car il y aura moins de paroissiens donc besoin de moins de pasteurs. Il faut finalement avoir des solutions provisoires pour quelques années. Si les personnes possèdent un diplôme universitaire, elles suivront d'abord une formation de trois mois, désormais portée à une année, avant d'être nommées pasteurs dans les paroisses où leur présence est nécessaire.

Pour le Conseil synodal, ce n'est pas sa manière de faire. C'est juste pour vous dire que tout le monde est en train de chercher des solutions. En Romandie, cela va aussi beaucoup plus dans le sens d'intégrer de nouvelles professions dans les paroisses. Les Vaudois, avec l'Église

29, sont dans un processus où là aussi, le nombre de paroisses va beaucoup diminuer et leur prise en charge pastorale sera faite par des teams de diacres, pasteurs et autres professions.

Dernière chose : la question des impôts des personnes juridiques est un sujet récurrent au parlement. Régulièrement, des motions et des postulats sont déposés pour que les entreprises ne doivent plus payer d'impôts ecclésiastiques. Mais vous le savez, notre époque est marquée par une rupture de la solidarité à tous les niveaux. Pour les entreprises, leur discours est de dire : mais pourquoi payer des impôts d'Église alors que je suis athée ? Ce n'est pas une excuse, elle est inscrite dans le tissu social et y participe. La question est de savoir si cette participation passe par les Églises ou non. Il y a plusieurs débats. Il y a plusieurs modèles envisagés.

Il y a le modèle italien. Les entreprises peuvent décider de donner 8‰ de leur bénéfice à l'association de bien public qu'elle souhaite. Ça peut être une Église mais aussi autre chose. Dans le canton de Berne, nous avons eu une motion, qui a été changé en postulat, du député Reinhardt qui a donné lieu à la création d'un groupe de travail. Toute une analyse a été faite. Ces impôts sont des impôts sur le bénéfice donc une entreprise qui va mal ne payera pas d'impôts. Seules les entreprises qui vont bien paient des impôts.

80% des impôts ecclésiastiques des personnes juridiques sont payés par 20% des entreprises. Cela veut dire que les PME et les petites entreprises payent des montants inférieurs à Fr. 1000.00 la plupart du temps.

Ce sont plutôt les multinationales, les très grands groupes qui paient ces impôts. Et évidemment, ils sont toujours à la recherche d'optimisation et de leviers politiques pour essayer de ne plus devoir payer.

Simplement pour vous tenir au courant. Ça va arriver au parlement. Nous rencontrons les parlementaires, nous

essayons de nous profiler pour avoir une solution pérenne. Nous ne voulons pas que chaque année un nouveau postulat, une nouvelle motion, reviennent. Nous avons signifié que nous étions ouverts à la discussion pour trouver une solution raisonnable pour tout le monde. Nous espérons que le parlement va nous suivre pour que ces impôts demeurent mais de manière plus flexible, par exemple par le biais d'une obligation faite aux paroisses d'utiliser cet argent uniquement pour du social ou du culturel mais pas du cultuel. Tout est encore en discussion. Mais le Conseil synodal est actif et est présent pour défendre les Églises et les paroisses.

M. Raphaël Schär remercie **M. Philippe Kneubühler** pour son intervention et ouvre le débat.

M. Marc Seiler : comment une entreprise détermine à quelle Église, elle paie ses impôts ecclésiastiques ?

M. Philippe Kneubühler répond qu'actuellement, ils sont répartis entre les 3 Églises officielles reconnues, c'est-à-dire l'Église réformée évangélique, l'Église catholique romaine et l'Église catholique chrétienne. Les parts ne sont pas égales. Elles sont déterminées par le nombre de paroissiens de chaque Église du lieu de l'entreprise. C'est vraiment une répartition mathématique.

Il ajoute également que l'une des idées serait, pourquoi pas, de donner aussi à l'Armée du Salut, aux communautés musulmanes, etc. Toutes ces questions restent ouvertes au débat.

M. Raphaël Schär indique qu'effectivement le débat porte sur la clé de répartition. Les impôts qui découlent des personnes morales ne peuvent être utilisés seulement que pour l'activité sociale. Ceci est déjà ancré dans la loi. Normalement, on ne peut pas utiliser les entrées fiscales des personnes morales pour des activités culturelles, car les entreprises n'ont pas de religion. C'est très important que tout le monde ait ceci en tête, notamment les conseils de

paroisse. On doit aussi pouvoir maintenir et développer soit par le biais du CSP ou d'autres manières, des filets sociaux et de développement. Ça ne veut pas dire qu'on dénature notre activité. Mais on la complète.

M. Pierre Amman : Il faut aborder ses débats avec confiance et sérénité. Ce qui est important, c'est de soigner les relations et les liens avec l'économie et les entreprises locales. S'intéresser à leur difficulté en lien avec la géopolitique mondiale notamment. Cette situation a conduit le CSP à être membre de la chambre économique publique du Jura bernois, de celle de Bienne-Seeland et celle peut-être de la chambre économique du Jura lorsque Moutier intégrera le canton du Jura.

C'est ce type de lien qui nous fait exister en tant qu'Église. Et cela montre qu'il n'y a pas seulement un lien avec les impôts des personnes morales mais il y a aussi d'autres liens qui se tissent. Beaucoup d'entreprises sont sensibles à l'action du CSP. Par rapport aux gens qui sont au chômage, aux difficultés conjugales, aux difficultés financières. Il faut arrêter d'avoir l'image d'une entreprise qui s'intéresse qu'au profit. Une entreprise, elle est insérée dans un tissu socio-économique dont nous faisons partie. Il faut donc entrer dans ce débat avec sérénité et confiance par rapport aux liens qui existent.

C'est aussi l'occasion de questionner ces liens. Par exemple lorsqu'une foire économique est organisée, que les pasteurs, les membres du conseil de paroisse s'y rendent et montrent de l'intérêt pour ce que vivent ses entreprises. C'est tout ça qui contribue à ses liens.

M. Jérémie Cortat : C'est juste pour préciser que dans le canton du Jura, la répartition des impôts des personnes morales est légèrement différente.

Au Jura, c'est selon les communes et uniquement pour les catholiques romains et les réformés. À Berne, il y a les catholiques chrétiens en plus.

Sur l'ensemble de la totalité des impôts des entreprises, 13% reviennent à l'Église réformée, mais cela peut potentiellement évoluer en fonction de la situation.

M. Marc Seiler : relève qu'il lui est difficile de distinguer le travail de l'Église du travail social et qu'il perçoit mal la mission des pasteurs en dehors de cet aspect.

M. Raphaël Schär en prend note, il s'agit vraiment d'une question de fond.

M. Nicolas Marti : a une question pour le Conseil synodal. On a beaucoup parlé de chiffres, mais au niveau humain comment cela fonctionne ? Ils ont dû faire face à un décès. Il y aussi eu quelques articles peu sympathiques dans la presse bernoise concernant la paroisse de Kehrsatz. Quelle est l'ambiance actuellement au sein au Conseil synodal ?

M. Philippe Kneubühler répond que nous avons été très touchés par le décès de notre collègue Mme Renate Grunder. Nous avons installé des remplacements en urgence, mais l'équipe est soudée et tire à la même corde. Au dernier Synode, un remplaçant a été nommé, M. Andreas Schmid de Berne. Il est docteur en pharmacie. M. Nicolas Marti est satisfait de la réponse.

Les délégué-e-s n'ont plus de questions.

M. Raphaël Schär clôt le point.

8. La Fraction jurassienne au Synode Refbejuso a la parole

M. Raphaël Schär passe la parole à la présidente **Mme Marie-Luise Hoyer**.

La Fraction jurassienne a été complétée pour pallier le départ de Mme Nadine Marschner. Mme Marie-Laure Krafft en fera partie dès cet automne.

Le dernier Synode a duré un jour. M. Philippe Kneubühler a dit l'essentiel dans son intervention. Nous avons

également voté un crédit pour le jubilé des 500 ans de la Réforme bernoise.

La Fraction Refbejuso ne sera plus représentée à la BEA mais souhaite plutôt soutenir les paroisses qui sont présentes dans les foires régionales.

À la fin de la législature, plusieurs membres vont arrêter, il faudra trouver de nouvelles personnes.

Les délégué·e·s n'ont pas de questions.

M. Raphaël Schär souligne encore que la fraction actuelle fait un travail important à Berne. On peut donner des lignes directrices mais on restera toujours une minorité linguistique. On ne nous le fait pas sentir mais lorsque des décisions sont prises, on a peu de poids. Comme l'a indiqué Mme Marie-Luise Hoyer, la législature touche bientôt à sa fin. Il est donc important de trouver de nouvelles têtes qui apporteront de nouvelles idées à Berne pour continuer ce travail de fond.

Il profite de remercier tous les collègues de la Fraction jurassienne qui mettent du temps à disposition.

Les délégué·e·s n'ont pas de questions, M. Raphaël Schär clôt le point.

9. Décision Réformés

- a) Informations
 - b) Discussion
 - c) Résolutions - décision
-

a) Information

M. Silvano Keller défend l'entrée en matière.

En 2016, la CER décide de créer le journal *Réformés*. En 2025, la CER propose une nouvelle formule.

Pour rappel, la CER est la Conférence des Églises réformées romandes, créée juste après la guerre, en 1946, pour rassembler et réunir les 6 Églises romandes.

En 2016, au moment des 500 ans de la Réforme, les 4 églises romandes se retrouvent pour créer *Réformés*, mais sans les Églises de Fribourg et Valais.

Le budget annuel se monte à 2 mio. Comme les statuts de la CER ne permettent pas la création d'un journal, une Sàrl est créée :

La CER Médias Réformés Sàrl avec les 4 représentants des Églises comme actionnaires. Le gérant pour notre région est M. Philippe Paroz.

Actuellement il existe deux entités de Médias séparées, l'une est ProtestInfo et l'autre est le conseil de gérance avec la rédaction de *Réformés*. L'objectif est de réunir ces deux offices dans une seule entité, nommée OPM (Office protestant des Médias), par souci de simplification.

Réformés a maintenant dix ans, et il est évident que des ajustements s'imposent, notamment concernant les tirages et les contenus.

2016 : 197'000 tirages

2021 : 154'000 tirages. C'est l'alerte car les tirages diminuent

Juin 2025 : 144'558 tirages

Et ça continue. Une réaction est obligatoire.

La CER a proposé 3 points que chaque Église proposera dans son Synode respectif. Pour information, l'Église neuchâteloise (EREN) a accepté ces trois points. L'Église Genevoise, qui a eu son Synode hier, a repoussé sa décision au mois de novembre en demandant des précisions concernant les modalités et la mise en place.

Un cahier a été préparé par les 4 Églises et remis aux délégué·e·s pour donner un regard complet sur la situation.

Pour terminer, M. Silvano Keller donne lecture de 3 lettres de lecteurs mécontents qui montrent les problèmes qu'on rencontre au niveau des contenus.

Mme Marie-Laure Krafft : indique qu'on mélange un peu les niveaux. Il ne faut pas dévier le débat sur l'aspect théologie. Il est nécessaire de recentrer la discussion sur l'avenir du journal *Réformés*.

M. Raphaël Schär indique que c'est une très bonne remarque.

M. Jean-Luc Dubigny : demande comment le rapport a été fait. Il a été interpellé par le courrier des journalistes de Médias-pro qui ont écrit une lettre ouverte au Journal du Jura.

M. Raphaël Schär répond que la réponse à cette question suivra. Il rappelle que le but de l'entrée en matière est de voter si on souhaite discuter de ce point d'ordre du jour ou non, sur la base des explications qui ont été données.

M. Raphaël Schär clôt le débat sur l'entrée en matière et passe au vote.

Vote

À la question : *acceptez-vous l'entrée en matière au sujet des décisions du Réformés ?*

Résultats :

Acceptations : 39

Abstentions : 5

Avis contraire : 1

L'entrée en matière est acceptée.

M. Raphaël Schär remercie les délégué·e·s d'avoir accepté l'entrée en matière de ce point.

b) Discussion

M. Raphaël Schär redonne la parole à M. Silvano Keller.

M. Silvano Keller souhaite rajouter que les 3 propositions de la CER pour lesquelles nous devons prendre position, les accepter ou les refuser se trouvent à la page 18 du cahier préparé à cette occasion.

Avant de céder la parole, M. Raphaël Schär informe que Mme Laure Devaux

Allison lui a remis un courrier indiquant que la commission Médias ne se prononcera pas sur le sujet, étant donné qu'elle n'a pas été consultée. Elle encourage néanmoins à réfléchir aux personnes qui pourraient être affectées par les différents changements.

M. Raphaël Schär ouvre désormais le débat.

M. Reto Gmünder : C'est un dossier important car il porte sur la question de la communication avec les personnes qui ne participent pas habituellement aux cultes et aux activités de la paroisse.

Cependant, il faut souligner que le dossier n'est pas complet car la lettre de l'équipe de rédaction actuelle du *Réformés* qui a été envoyée ne fait pas partie de notre dossier. Elle a été publiée hier dans le Journal du Jura. D'autre part, il existe aussi un rapport de la commission d'examen du Synode vaudois qui étudie les points à l'ordre du jour à l'avance. Ce dernier est très détaillé et très intéressant. Il montre les limites du dossier actuel.

Il revient à la lettre de l'équipe de rédaction du *Réformés* actuelle. Elle remet en doute la faisabilité, la clarté et la stratégie proposée. Alors qu'ils sont professionnels, ils n'ont pas été consultés sur ce dossier. Ils remettent également en doute la possibilité de mettre en œuvre le nouveau modèle avec les ressources prévues, notamment les 1.5 EPT pour la rédaction du nouveau journal.

De son côté, la commission d'examen vaudoise souligne le flou du projet. Le manque de clarté sur le contenu, la ligne éditoriale et le modèle économique du futur journal. L'incertitude sur la forme finale du fonctionnement de l'OPM, des chiffres erronés dans le budget, une estimation beaucoup trop optimiste du lectorat d'un futur journal (20'000 abonnés pour un journal précédemment gratuit) et que le dossier a été mené sans un regard d'experts indépendants. Le seul expert qui a été

consulté est lié financièrement à la CER. La commission d'examen a elle-même contacté les experts qui interrogent eux-mêmes le projet et l'estiment non viable en l'état. Elle souligne également qu'1.5 EPT n'est pas réaliste pour mener à bien ce journal et que nous allons vers une perte de lectorat, un risque de perte d'un outil majeur pour avoir un lien avec les personnes éloignées de nous.

M. Reto Gmünder n'est pas d'accord d'engager notre Église dans un projet flou qui risque de nous coûter du temps et de l'énergie. Il considère paradoxal de faire payer un journal d'Église. Compter 20'000 abonnés, semble peu probable. Penser que les paroisses vont payer un abonnement pour leurs paroissiens, surtout s'il n'y a plus d'agenda local, est irréaliste.

Nous ne devons pas négliger les buts actuels de *Réformés*. Garder un lien avec les personnes éloignées de nos Églises, offrir une visibilité commune du protestantisme romand, proposer un journalisme professionnel qui informe, qui questionne et qui éclaire la diversité protestante romande et pas juste un outil de communication ecclésial bien lisse.

M. Reto Gmünder propose une contre-proposition aux résolutions proposées par la CER. Il reprend les propositions qui seront faites par la commission d'examen au Synode vaudois la semaine prochaine.

Sur le principe, remettre le mandat du *Réformés* à l'OPM pourquoi pas, mais avant de le faire, il faut clarifier ce que va faire le journal, d'avoir un projet qui tient la route.

Cela donne les 3 propositions suivantes :

1. Le Synode soutien la mise en commun des missions actuellement réparties entre l'OPM et la Sàrl au sein d'une seule et même institution.

2. Le Synode soutien le principe que cette entité soit commune au 6 Églises de la CER.
3. Le Synode charge le CSJ de lui soumettre un rapport complémentaire indiquant les objectifs, les modalités, les conséquences financières et les étapes du calendrier de réalisation des 2 points susmentionnés.

M. Raphaël Schär demande s'il fixe un délai de remise des points 1 et 2. M. Reto Gmünder ne fixe pas de délai.

M. Silvano Keller répond que le CSJ travaille depuis 6 mois sur ce dossier. Il a travaillé avec la Sàrl, qui engage et représente aussi les journalistes. Elle répond à leur doute, leur demande sur ce qui va se passer. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans une période où le journal écrit est en train de perdre de la vitesse, ceci explique également une diminution des tirages, surtout auprès des jeunes générations.

C'est clair que nous ne pouvons pas garantir de garder toute l'équipe rédactionnelle en passant de 146'000 tirages à 20'000. Sur ce point-là, nous avons de la peine à leur répondre. On peut leur dire qu'on prendra soin d'eux, qu'on gardera un cadre mais on ne peut pas garantir que les postes concernés seront tous repourvus.

Bien sûr, il y a du flou. Mais l'idée est de se donner jusqu'au Synode d'automne, c'est-à-dire 5 mois pour mettre en place une proposition avec des détails.

Le CSJ s'est posé des questions, a analysé le dossier et a donné un préavis favorable au projet, mais c'est vous, le législatif qui décidez de la formule.

Concernant le tirage de 20'000 exemplaires, il trouve qu'il est positif. Et qu'avec le nombre de lecteurs actuels du *Réformés*, ce chiffre va certainement augmenter.

Pour la lettre ouverte dans les journaux de l'équipe rédactionnelle, les questions sont légitimes, mais il manque de détails et d'explications. Ils auraient pu être un peu plus précis dans leurs remarques.

Pour terminer, au sujet de l'abonnement, l'Église genevoise propose *Réformés* sous forme d'abonnement.

Mme Françoise Zwahlen-Gerber :

N'est pas opposé à un report de la décision, mais souhaite qu'une commission soit mandatée pour examiner la question et présenter des propositions au prochain Synode. Cela paraît indispensable, afin d'éviter que chacun cherche des solutions de son côté.

M. Raphaël Schär répond que la commission Médias souhaite être partie prenante dans le dossier. Il ne sera donc pas nécessaire de créer une commission spéciale. Mais à voir.

M. Marc Seiler indique qu'il faut quand même se poser la bonne question. Il est prévu de retirer l'agenda régional. Il existe des journaux avec des articles de fond. Mais pour *Réformés*, l'important c'est l'agenda régional. Il ne voit pas pourquoi, si on retire cette partie, il faut maintenir le journal *Réformés* en Suisse romande.

M. Silvano Keller : Dans notre rapport à la page 16, le sujet a été abordé concernant l'agenda régional. Le problème est que si on passe à 6 numéros, on aura une parution tous les 2 mois. Comme nous devons donner déjà très en avance les informations de l'agenda régional, les informations sont désuètes au moment de la parution.

M. Raphaël Schär salue la venue de M. Ralph Marthaler dont l'intervention était prévue pour 10h30. Nous avons du retard sur le programme, mais nous avons une discussion de fond et il ne va pas stopper les débats. Mme Janique Perrin précise que M. Ralph Marthaler ne sera pas présent cet après-midi et demande à ce qu'il puisse intervenir au plus tard à

10h50, son intervention ne durera que 20 min et le culte synodal étant prévu à 11h15.

Mme Madeleine Amgwerd a une question préliminaire, est-ce que si nous votons les résolutions et les discussions, vote-on aussi le rapport ?

M. Raphaël Schär répond que le rapport est un support à la prise de décisions. Si les points sont acceptés, on accepte aussi le raisonnement.

Il a contacté le conseil synodal vaudois pour comprendre pourquoi il avait changé l'OJ alors que nous n'avions pas le droit de le faire. C'est censé fonctionner comme lors d'une fusion de commune où chaque commune vote le même jour, le même objet et de la même manière.

L'exécutif vaudois lui a répondu qu'il craignait que leur synode n'accepte pas ces points. Un compromis a donc été fait avec la commission d'Examen.

Genève a décidé de suspendre, Neuchâtel a accepté sans, semble-t-il, avoir pris connaissance du rapport vaudois, et Vaud a statué sans respecter la procédure.

En tant qu'avocat, il soutient que cette décision n'a pas de portée juridique. La CER avait pris position unanime en exigeant que les législatifs prennent position sur ces points en suivant le même ordre du jour.

L'exécutif vaudois décide de modifier les règles du jeu. Juridiquement c'est farfelu. Il sait que M. Silvano Keller a beaucoup travaillé sur ce dossier, mais ça n'a rien à voir avec son travail. C'est un coup de couteau dans le dos de l'Église vaudoise. Par rapport à ça, il ne voit qu'une solution, c'est de dire, on ne prend pas de décisions, on suspend comme les Genevois l'ont fait. On reporte. La CER devra se réunir, faire un état de situation et proposer un projet clair, net et répondre aux différentes questions.

M. Silvano Keller rappelle que rien n'a été fait dans la précipitation : la CER travaille depuis deux ans sur ces trois propositions, jusqu'à obtenir l'accord de tous. Il avertit que si l'on vote la proposition vaudoise et que celle-ci est ensuite rejetée lors de leur Synode, cela nous mettrait dans une position délicate.

M. Raphaël Schär répond que la commission d'examen et le synode vaudois appuient cette démarche. Et répète qu'en tant qu'avocat, jamais il ne pourrait faire voter ce point, également dans une logique d'Église.

M. Jean-François Perrenoud : On nous demande de nous prononcer sur 3 points qui ne parlent pas du tout du journal futur et la discussion ne parle pas sur le journal futur non plus. C'est un peu absurde. Est-ce que nous nous prononçons sur ces 3 points sans parler du journal ?

M. Philippe Kneubühler

Il trouve également qu'on mélange 2 aspects. On mélange l'opérationnel et le stratégique. Dans sa lecture, ici, les synodes doivent prendre une décision stratégique qui concerne la sortie ou la dissolution de la Sàrl pour intégrer ce journal dans la structure de la CER. Ce qui permettrait aux 2 Églises qui n'en font pas partie, d'être partie prenante, d'établir un échéancier, un processus.

Mais opérationnellement, combien faut-il de journalistes ? De quel budget on a besoin ? Comment c'est réglé ? Ce n'est pas 4 synodes qui vont discuter de ça. Ce sont des experts, des spécialistes, des journalistes qui vont devoir le faire. Si chacun donne son avis sur la question, il sera compliqué d'avancer.

Pour le reste, la difficulté est que si on veut que les Synodes s'accordent mais qu'ils ne se passent pas en même temps, il ne sait pas comment faire.

La difficulté demeure : obtenir un accord entre les Synodes alors qu'ils ne se tiennent pas simultanément est problématique.

M. Raphaël Schär répond qu'on peut le faire mais il faut que les 4 synodes

proposent et répondent aux mêmes questions.

M. Pierre Amman Le libellé de la question 3 manque de clarté.

Le Synode charge le Conseil synodal. Pour notre Église, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas puisque que le Synode est rattaché au Synode cantonal. Nous avons un Synode d'automne et non d'hiver. Il faudrait adapter le chiffre 3 puisque c'est nous qui devons prendre la décision, étant donné que nous sommes co-proprétaire.

Il faudrait amender la proposition 3 qui n'est pas correcte.

M. Raphaël Schär suspend les débats qui seront repris après le repas de midi.

c) Résolutions - décision

Reprise des débats à 13h53

M. Raphaël Schär indique que le point Église en Route sera repris sous les communications avec Mme Janique Perrin et M. Adrien Despont s'il y a encore des questions.

Avant de reprendre le point *Réformés*, le Synode fait une minute de silence en l'hommage de Mme la conseillère synodale, Mme Renate Grunder, décédée en février dernier.

Nous devons également contrôler le quorum qui doit être de 39. Il est atteint.

Concernent le point *Réformés*, nous avons voté l'entrée en matière. Nous avons eu des échanges de points de vue.

La 1^{re} possibilité : Ne pas prendre position sur les propositions qui sont faites.

La 2^e possibilité est la proposition de M. Reto Gmünder qui est la décision vaudoise.

La 3^e possibilité est la proposition de la CER présentée par le CSJ, c'est-à-dire

celle que nous avons dans les documents.

À cela s'ajoute la proposition de créer une commission du législatif pour suivre le cas *Réformés*.

M. Raphaël Schär ouvre à nouveau le débat pour les personnes qui souhaitent encore s'exprimer.

M. Reto Gmünder souhaite préciser que sa proposition, on peut l'appeler proposition vaudoise, mais elle est tout de même différente. Certes, continuer à travailler pour rapprocher les 2 structures pour en faire qu'une (OPM) qui prend en charge le projet pour tous les cantons. Mais avant de mettre en œuvre cela, il faut proposer un dossier concret de ce qui est prévu. Contrairement à la proposition actuelle qui sous-entend quand même qu'on partirait sur la confiance, sans projet concret.

Mme Marie-Laure Krafft souhaite que pour la suite des travaux, la commission Médias soit impliquée et prise au sérieux.

M. Alain Wimmer : nous sommes à une bifurcation dans notre société, entre la presse papier et la presse réseau. La presse papier concerne les personnes que nous touchons réellement ; la presse en ligne, celles que nous aimerions atteindre mais que nous n'atteignons pas encore.

Les délégué·e·s n'ont plus de questions.

M. Raphaël Schär résume les propositions :

Proposition de la CER via le CSJ que nous avons dans les documents et qui dit, de ne pas pouvoir être amendées.

Cependant, les 3 points ont été amendées par Genève et par Vaud. Dans tous les cas, ce qui est proposé dans le document, n'est actuellement techniquement pas applicable. On ne tue pas le projet, mais on le suspend. On le renvoie à la CER pour retravail et coordination. C'est surtout un

travail de coordination entre les différents exécutifs.

M. Silvano Keller réagit en précisant qu'il ne faut pas affirmer que ces propositions sont inapplicables, puisqu'elles ont été adoptées par la CER pour être présentées dans les quatre Synodes. Il rappelle que **M. Raphaël Schär** est présent pour gérer le vote et non pour influencer les décisions.

M. Raphaël Schär répond qu'en tant que président du Synode : les propositions ne sont pas applicables. Il a la responsabilité de mener les débats dans un cadre-légal qui fonctionne.

Il est proposé de soumettre au vote du Synode la proposition à adopter : soit celle de la CER, soit celle de M. Reto Gmünder. **Mme Sarah Nicolet** précise que l'option de M. Reto Gmünder implique un report accompagné d'un mandat. **M. Raphaël Schär** confirme que, dans le cas d'un report de la proposition de la CER, un mandat est également prévu. Il est rappelé que les Genevois ont reporté la décision au prochain Synode.

M. Silvano Keller précise que Les Genevois ne s'opposent pas au principe, mais souhaitent reporter la décision au prochain Synode pour obtenir des précisions sur l'application.

Par souci de transparence, le texte de M. Reto Gmünder a été mis à disposition, il est projeté à l'écran. La seule question qui reste est : est-ce que nous prenons une décision aujourd'hui ou pas sur la base des documents disponibles ?

M. Raphaël Schär précise que la différence avec les Vaudois réside dans le point 3 : ils ont fixé un délai jusqu'au 31 décembre 2025 et ont chargé le conseil Synodal vaudois de rendre un rapport.

M. Silvano Keller ajoute que les 3 résolutions sont dans le cahier de présentation à la page 18. Il s'agit de la version choisie par la CER.

M. Raphaël Schär indique qu'au point 2, il faudra modifier et mettre le CSJ.

M. Raphaël Schär passe au vote.

Vote

À la question : *acceptez-vous de prendre une décision aujourd'hui sur l'une ou l'autre des variantes quant à l'avenir de Réformés?*

Résultats :

Acceptations : 9

Abstentions : 2

Avis contraire : 23

Aucune décision ne sera prise aujourd'hui. Le CSJ a la mission d'informer les autres exécutifs. La CER va se réunir et nous tiendra au courant des prochaines démarches.

Dans le processus, il a été proposé de constituer une commission législative adhoc pour *Réformés*. On a une commission Médias qui existe au niveau du CSJ. Est-ce que Mme Françoise Zwahlen-Gerber maintient son idée de créer cette commission législative ou est-il suffisant d'impliquer la commission Médias existante.

Mme Françoise Zwahlen-Gerber: L'implication de la commission Médias est essentielle et si quelqu'un d'une paroisse est intéressé à l'intégrer, il faut y laisser la possibilité.

M. Raphaël Schär propose de ne pas se prononcer maintenant. On note ce point au PV et quand ce sera le moment de l'intégrer, on pourra le faire.

M. Raphaël Schär clôt le point.

- *Objectifs et cahier des charges*
- *Composition du groupe de travail*
- *Echéancier*

M. Raphaël Schär explique le déroulement de ce point.

Il sera question de :

1. Présenter les résultats de la journée
2. Décider de la suite et éventuellement donner un mandat au groupe de travail déjà existant.

M. Raphaël Schär précise qu'il s'agit d'un rapport, il n'y a donc pas besoin de voter une entrée en matière et donne la parole à M. Didier Juillerat.

La journée a réuni près de 100 participant.e.s qui ont adopté le slogan « Osons Réformer », signe d'une volonté commune d'avancer.

La présentation des résultats de la journée sera également visible sur le site internet du CSJ. M. Didier Juillerat précise que tout ce qui a été produit pendant cette journée-là a été photographié et sera à disposition comme outil de travail.

M. Raphaël Schär demande s'il y a des questions par rapport à la présentation au niveau de la synthèse de cette journée. Les délégué.e.s n'ont pas de questions.

Par la suite, le groupe de travail s'est retrouvé le 16 avril au CIP à Tramelan.

On a trouvé un consensus entre nous : on propose que le groupe de travail existant à l'heure actuelle continue, jusqu'au prochain Synode, son travail de planification et de réflexion avec pour mission de créer un cahier des charges pour la suite. Il est aussi question de créer une nouvelle dynamique en mettant sur pied un nouveau groupe de travail afin que notre arrondissement soit représenté le plus possible.

10. Journée de réflexion

a) Prise de connaissance du rapport de synthèse

b) Mandat du groupe de travail d'ici au prochain Synode d'arrondissement du 8 novembre 2025

Nous n'avons pas encore de proposition concrète. Il faut faire confiance au groupe de travail qui a organisé la journée, qui reviendra avec des propositions pour valoriser ce travail afin qu'il ne soit pas oublié. Le groupe a veillé à ne pas bloquer le travail du CSJ et des commissions : ce travail pourra se faire en parallèle. Ainsi, il n'y aura pas de commission législative, mais plutôt un groupe de pilotage ou de facilitation. M. Didier Juillerat se tient prêt à accompagner le groupe.

M. Raphaël Schär ouvre la discussion.

Les délégué·e·s n'ont pas de questions ni de remarques.

Les personnes suivantes font partie du groupe de travail :

M. Raphaël Schär
Président du Synode d'arrondissement
 Mme Jessica Beuchat
Secrétaire du Synode d'arrondissement
 M. Olivier Jordi
Vice-président du CSJ
 Mme Tatiana Vuilleumier
Administratrice du CSJ
 M. Nicolas Marti
Commission des Finances
 Mme Françoise Zwahlen-Gerber
Commission des Finances
 M. Max Brechbühler
Commission des Finances
 Mme Anne Noverraz
Présidente CREDOC
 Mme Laura Blasutto
Médiathèque CIP
 Mme Laure Devaux Allison
Présidente commission Médias
 Mme Sarah Nicolet
Présidente de la Ministérielle
 Mme Paula Oppliger
Catéchète professionnelle
 M. Daniel Reusser
connexion3d
 M. Willy Mathez
connexion3d

M. Raphaël Schär clôt la discussion et passe au vote.

Vote

À la question : *acceptez-vous de donner mandat au groupe de travail en place pour continuer la réflexion ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstentions : 0

Avis contraire : 0

M. Raphaël Schär remercie pour la confiance et annonce que deux dates ont déjà été fixées pour poursuivre le travail.

11. Interventions parlementaires

Le CSJ, ni le secrétariat du Synode n'a reçu d'interventions parlementaires.

Ce point est clos.

12. Communications

M. Raphaël Schär donne la parole à Mme Janique Perrin et M. Adrien Despont.

Mme Janique Perrin informe que M. Adrien Despont deviendra collaborateur de la formation à 10%. Suite au départ à la retraite de Mme Anne-Dominique Grosvernier, 20 % de temps était libre pour la formation. Mme Perrin a repris 10 %, laissant 10 % disponibles, qui seront réactivés pour soutenir un projet que M. Adrien Despont présentera.

Elle souhaite aussi mettre l'accent sur un point concernant *Église qui bouge*, présenté ce matin par son collègue M. Ralph Marthaler. Il y a de l'argent à disposition pour des projets novateurs. Ça peut être des projets tests qui durent 1 année. Si on a des idées mais pas les moyens financiers, *Église qui bouge* est une plateforme d'essai. C'est pour cette raison que M. Ralph Marthaler a insisté sur une tolérance à l'erreur. Tous les projets sont bienvenus.

Dernières informations au niveau de la formation : Formation phare sont les explorations théologiques. Reconnu au niveau romand, ouvert à tout le monde.

Formation des visiteuses avec 2 sessions par année.

Dimanche de l'Église : mise à disposition de matériel et invitation à la soirée de formation le 6 novembre prochain.

Rappel également de la visite de la maison de l'Église à Berne, organisée par M. Philippe Kneubühler et les collègues de la catéchèse. La date a été fixée au 4 septembre.

Mme Béatrix Ogi : l'idée est super, mais beaucoup de personnes travaillent en semaine.

La parole est donnée à M. Adrien Despont, qui présente le jeu « *Expédition ecclésiale* ». Ce jeu réunit trois groupes de quatre personnes et simule la vie d'une paroisse sur une période de 30 ans.

Initialement développé en allemand par *Kirche in Bewegung*, il a été adapté en français par M. Adrien Despont et Mme Janique Perrin. Il se déroulera le 27 septembre à Bienne, sur une durée de 4 heures. L'événement est ouvert à toutes et tous.

Les délégué·e·s n'ont pas de questions.

M. Raphaël Schär confirme que ce jeu est magnifique et qu'il est également un outil de travail précieux.

Mme Sylviane Zulauf Catalfamo : Aujourd'hui, 14 juin journée de la femme, les dames de la cuisine sont spécialement applaudies.

AOPH

M. Daniel Chèvre et Mme Florence Ramoni prennent la parole.

L'AOPH va changer de nom en : « Aumônerie œcuménique des personnes en situation de handicap »

Dans sa composition œcuménique, Florence et Daniel représentent la partie réformée.

Dès le 1^{er} août, Caroline Odiet représentante du Jura pastoral et éducatrice spécialisée, complètera l'équipe.

Les prochains événements sont :

Le 18 juin à Cornol, le 25 juin à Delémont, le 26 août à Tavannes et le 28 août à Villeret.

Secteur catéchèse

Mme Céline Ryf prend la parole.

Depuis quelques années, un projet pilote est en place pour dessiner les nouvelles lignes de la catéchèse, les actuelles datant de 1994. L'idée est d'avoir la même ligne directrice pour les Allemands et les francophones. Si tout va bien, elles seront présentées au Synode cantonal de novembre pour une entrée en vigueur en 2026.

Dans les grandes lignes, il n'y aura pas d'importants changements pour notre arrondissement. Chaque paroisse, chaque syndicat de paroisse sera invité à réfléchir sur sa catéchèse.

Il n'y aura plus de secteurs cycles 1, 2, 3 mais une offre catéchétique globale de 0 à 25 ans.

Mmes Natacha Weiss et Céline Ryf sont à disposition pour accompagner les paroisses dans leurs projets.

Parallèlement le livre *CATÉ « l'art d'être en chemin »* est paru. Sous la direction de Mme Paula Oppliger Mahfouf, c'est le résultat d'une collaboration de plusieurs personnes. Il retrace les 10-15 dernières années de notre catéchèse dans la réalité de nos paroisses.

Il est en vente au prix de Fr. 20.00. Le vernissage du livre aura lieu le 25 juin dans les locaux de la paroisse de Tavannes.

Il n'y a pas d'autres communications.

**Prochain Synode d'arrondissement,
samedi 8 novembre, lieu à définir,
normalement à Bienne dans les
nouveaux bâtiments de Saint-Paul.**

M. Raphaël Schär clôt le synode à 14h56.

Le Président : M. Raphaël Schär

La secrétaire : Mme Jessica Beuchat

Un.e scrutateur.trice :